

Contexte national

En France, l'espérance de vie à 60 ans est estimée en 2014 par l'Insee à 23.1 ans pour les hommes et à 27.7 ans pour les femmes. L'augmentation de l'espérance de vie des personnes âgées s'accompagne de celle de l'espérance de vie sans incapacité. L'apparition des incapacités physiques, sensorielles ou intellectuelles est très fortement liée à l'âge. Le vieillissement de la population entraîne en France le développement de services et de prestations favorisant le maintien à domicile et l'accueil en hébergement collectif.

En 2012, près de 1 192 000 personnes sont bénéficiaires de l'Allocation personnalisée d'autonomie (APA) en France hexagonale, soit 207 pour 1 000 habitants de 75 ans ou plus. 59 % des bénéficiaires vivent à leur domicile et 41 % en établissement¹.

Les personnes âgées classées en GIR 5 ou 6 (non dépendantes) bénéficient d'une prise en charge (totale ou partielle) pour l'aide à domicile financée par l'aide sociale départementale, le régime général d'assurance vieillesse, le régime agricole et les caisses de retraite complémentaires. Fin 2010, plus de 370 000 personnes bénéficient des services d'aide ménagère ou auxiliaire de vie à domicile, soit environ 3.5 % des personnes âgées de 65 ans et plus².

Fin 2013, plus de 2 080 services de soins infirmiers à domicile (SSIAD) étaient agréés pour près de 115 400 places (soit 19.8 places pour 1 000 personnes âgées de 75 ans et plus) intervenant auprès de personnes âgées dépendantes³. Ce sont principalement des soins de « nursing » assurés par des aides soignants, des actes techniques infirmiers et une fonction de coordination des soins. Les infirmiers libéraux assurent les mêmes prestations quand les SSIAD n'existent pas.

Dans l'aide aux personnes âgées, l'entourage garde toujours une place prépondérante. D'après l'enquête Handicap-Santé de 2008, parmi les personnes âgées aidées à domicile, 48 % déclarent recevoir uniquement une aide de leur entourage, 20 % uniquement l'aide de professionnels et 32 % une aide provenant à la fois de l'entourage et de professionnels⁴.

Lorsque le maintien à domicile n'est plus possible ou souhaité, la personne âgée peut être accueillie dans un établissement d'hébergement et/ou de soins pour personnes âgées, pour un accueil permanent, temporaire, de jour ou de nuit. En 2001, une réforme de la tarification des établissements les a transformés en «Établissement d'hébergement de personnes âgées dépendantes» (EHPAD). Cette réforme dissocie les structures ayant essentiellement une vocation résidentielle pour des personnes valides, des établissements avec médicalisation qui hébergent une majorité de personnes âgées dépendantes. Selon l'enquête EHPA de 2011, le territoire compte près de 10 500 établissements d'hébergement pour personnes âgées proposant plus de 719 800 places, soit un taux de 124 places pour 1 000 personnes âgées de 75 ans ou plus. L'hébergement permanent constitue le principal mode d'accueil. Toutefois, les établissements consacrent plus de 8 000 places à l'accueil de jour (+ 38 % depuis 2007) et plus de 10 000 places à l'hébergement temporaire⁵.

Situation en Bourgogne FAITS MARQUANTS

- ▶ En 2014, la Bourgogne compte près de 350 établissements d'hébergement permanent (maison de retraite, logement-foyer) soit plus de 25 000 places. Au total, la région dispose de près de 26 400 places pour personnes âgées (places en maison de retraite, logements de logements-foyers, places d'hébergement temporaire, et lits de soins longue durée). Elle est plus dotée que la moyenne française (143 contre 124 pour 1 000 personnes âgées de 75 ans et plus). Ce taux d'équipement varie selon le département : 134 en Côte-d'Or et dans la Nièvre, 150 en Saône-et-Loire et 151 dans l'Yonne. Le taux d'équipement en lits médicalisés, également supérieur à la moyenne nationale (124 contre 101/1 000 en France), varie de 115 en Saône-et-Loire à 142 dans l'Yonne.
- ▶ On recense 97 services de soins infirmiers à domicile pour personnes âgées (avec 3 545 places) en Bourgogne en 2014. Le nombre de places a augmenté de plus de 50% depuis 1996. Le taux d'équipement s'établit à 19.2 pour 1 000 personnes âgées de 75 ans et plus (comme la moyenne de l'hexagone).
- ▶ Par ailleurs, plus de 15 000 bourguignons âgés avaient recours à un service d'aide ménagère à domicile en 2010 financé par la CnavTS, la MSA ou l'aide sociale des Conseils départementaux.
- ▶ Fin 2012, près de 39 700 personnes bénéficient de l'APA, soit 21.5 % des bourguignons de 75 ans et plus, taux supérieur à la moyenne nationale (20.5 %). La part de bénéficiaires de l'APA varie à selon les départements de 20.3 % pour la Côte-d'Or et l'Yonne à 22.8 % en Saône-et-Loire.
- ▶ En Bourgogne, 39 % des personnes de 75 ans et plus vivent seules comme en France. Cette proportion varie selon les départements, de 37 % dans l'Yonne à 41 % dans la Nièvre.

VOIR AUSSI LES FICHES

- ▶ Population âgée
- ▶ État de santé des 65 ans et plus

SPÉCIFICITÉS EN BOURGOGNE

- ▶ Le Pôle de Gérontologie Interrégionale (PGI) Bourgogne-Franche-Comté
 - ▶ est un pôle de recherche et d'expertise dédié à l'amélioration de la qualité de vie des seniors.
 - ▶ www.pole-gerontologie.fr
- ▶ Un programme de prévention Santé Séniors Bourgogne
 - ▶ sur les axes nutrition, mémoire, médicaments, prévention des chutes
 - ▶ www.sante-seniors-bourgogne.fr

PUBLICATIONS DE L'ORS BOURGOGNE

- La prise en charge des personnes âgées dépendantes – Panel II vague 4, 2014.
- Le circuit du médicament dans les établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) de Bourgogne, 2013.
- Vieillesse et santé en Bourgogne, 2010.

MODES DE VIE DES PERSONNES ÂGÉES



Capacité d'hébergement pour personnes âgées

Types d'accueil	Côte-d'Or	Nièvre	Saône-et-Loire	Yonne	Bourgogne
Hébergement permanent					
Maison de retraite					
nombre d'établissements	88	40	98	72	298
nombre de lits	6 174	3 389	7 487	5 505	22 555
<i>dont EHPAD</i>					
nombre d'établissements	81	40	92	69	282
nombre de lits	5 989	3 389	7 387	5 302	22 067
Logement-Foyer					
nombre d'établissements	5	4	30	1	40
nombre de logements	245	253	1 977	32	2 507
Total nb lits et places	6 419	3 642	9 464	5 537	25 062
Hébergement temporaire					
nombre de lits	154	33	238	114	539
Unités de soins de longue durée					
nombre de lits	192	270	214	100	776
Taux d'équipement*					
en structures d'hébergement complet (1)	134	134	150	151	143
en lits médicalisés (2)	122	125	115	142	124

* taux pour 1 000 habitants de 75 ans et +

(1) Places de maison de retraite, logements de logements-foyers, places d'hébergement temporaire, et lits de soins longue durée

(2) Lits d'EHPAD et lits de soins de longue durée

► Sources : Drees (Statiss), ARS Finess 2014, Insee 2011

Soins infirmiers à domicile (SSIAD + SPASAD)

	Nb de services	Nb de places	Taux pour 1 000 personnes âgées de 75 ans et plus
Côte-d'Or	30	967	19.1
Nièvre	21	639	21.8
Saône-et-Loire	27	1 224	18.5
Yonne	19	715	18.8
Bourgogne	97	3 545	19.2
France hexa.	2 082	115 361	19.8

► Sources: Drees (Statiss), ARS Finess 2014, Insee 2011

MODES DE VIE DES PERSONNES ÂGÉES



Bénéficiaires des services d'aide ménagère à domicile

Par type de prise en charge

	Bourgogne		France hexa.	
	Effectifs	%*	Effectifs	%*
Régime général	12 762	3.9	283 809	2.7
Régime agricole	1 993	0.6	67 370	0.6
Aide sociale	304	0.1	19 381	0.2
Total	15 059	4.6	370 560	3.5

* effectifs rapportés au nombre d'habitants de 65 ans et +

► Source : Cnav, CCMSA, Drees 2010, Insee Exploitation Fnors

Allocation Personnalisée à l'Autonomie (APA)

	Nb de bénéficiaires	Taux*
Côte-d'Or	10 265	20.3
Nièvre	6 592	22.4
Saône-et-Loire	15 085	22.8
Yonne	7 705	20.3
Bourgogne	39 647	21.5
France hexa.	1 191 898	20.5

* taux pour 100 personnes de 75 ans et +

► Source : Drees (Statiss) 2014, Conseils généraux données au 31/12/2012

Mode de cohabitation des personnes de 75 ans et plus

	Vivant en couple ou avec leur(s) enfant(s) (%)	Vivant seules (%)	Vivant en institution (%)	Ne vivant pas seules : autres cas (%)
Côte-d'Or	46.7	38.1	11.6	3.6
Nièvre	44.0	40.8	11.1	4.1
Saône-et-Loire	46.5	39.7	10.7	3.2
Yonne	45.6	36.7	12.9	4.8
Bourgogne	45.9	38.8	11.5	3.8
France hexa.	46.8	38.7	9.6	4.9

► Source : Insee RP 2011

Définitions

Espérance de vie sans incapacité (EVSI) :

Indicateur d'espérance de santé qui combine des informations sur la mortalité et la morbidité. Les informations utilisées pour son calcul sont des mesures de prévalence (proportions) de la population d'un âge spécifique étant dans des conditions de bonne ou mauvaise santé et des informations de mortalité par âge.

Allocation personnalisée d'autonomie (APA) :

Instituée au 1^{er} janvier 2002, il s'agit d'une aide financière administrée par les Conseils départementaux. Elle est attribuée aux personnes qui en font la demande, sous conditions de résidence, d'âge (60 ans ou plus) et du niveau de dépendance (GIR 1 à 4).

Établissements d'hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes (EHPAD) :

La réforme de la tarification de ces établissements a conduit certaines maisons de retraite (hébergement collectif de personnes âgées offrant un ensemble de prestations comprenant à la fois le logement, le repas et divers services spécifiques), certains logements foyers (Groupe de logements autonomes assortis d'équipements ou de services collectifs dont l'usage est facultatif) et certaines unités de soins de longue durée, à passer une convention avec l'Etat et le département garantissant une qualité d'accueil, de soins, d'hygiène et de confort. L'hébergement est à la charge de la personne âgée qui peut bénéficier de l'aide sociale ou de l'allocation logement.

Hébergement temporaire :

Toutes les places d'accueil temporaire en hébergement complet en internat non comptabilisées y compris dans les établissements faisant de l'accueil permanent.

Services hospitaliers de longue durée (service de longs séjours) :

Ils accueillent des personnes âgées qui n'ont plus leur autonomie de vie et dont l'état nécessite une surveillance médicale continue.

Services d'aide ménagère à domicile :

Ils apportent une aide pour les activités telles que la préparation des repas, les courses et le ménage. Le financement est pris en charge par les caisses de retraite ou l'aide sociale départementale, sur la base d'un volume horaire accordé à la personne âgée en fonction de son niveau de dépendance et de ses revenus.

Services de soins infirmiers à domicile (SSIAD) :

Ils prennent en charge, sur prescription médicale, des personnes nécessitant des soins infirmiers quotidiens d'hygiène et de nursing. L'assurance maladie finance les services de soins.

Services polyvalents d'aide et de soins à domicile (SPASAD) :

Services assurant à la fois les missions d'un SSIAD et celles d'un service d'aide à domicile. Ils proposent à la fois des soins infirmiers et des aides à domicile.

Soins de nursing :

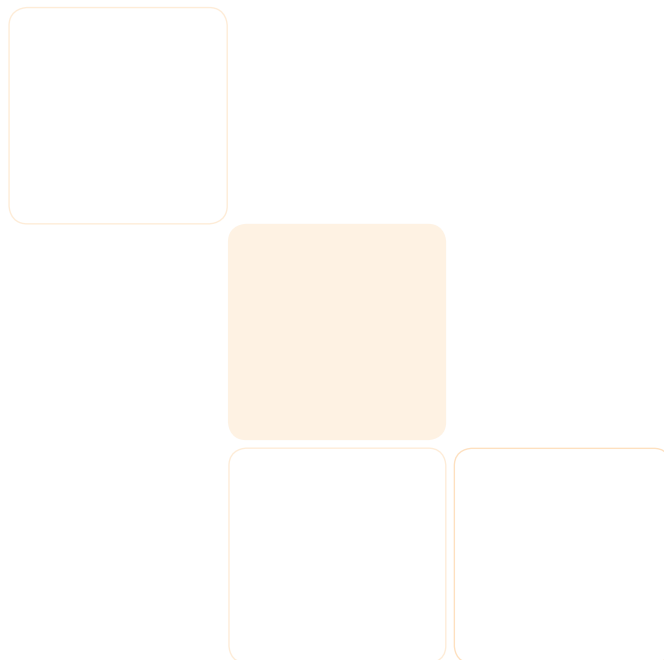
L'ensemble des soins infirmiers dispensés à des malades, souvent dépendants, handicapés ou en fin de vie. Ils sont réalisés par une infirmière diplômée d'état (IDE) et comportent quatre volets : l'hygiène, la surveillance et l'observation, la prévention et le suivi relationnel.

MODES DE VIE DES PERSONNES ÂGÉES



Éléments de bibliographie

1. Bases de données en libre accès en économie de la santé. France, Régions, Départements, Québec (IRDES) [Internet]. Disponible sur: <http://www.ecosante.fr/>.
2. SCORE-santé [Internet]. Disponible sur: <http://www.scoresante.org/>.
3. Ministère des Finances et des Comptes publics. Paris. FRA, Ministère des Affaires sociales de la Santé et des Droits des femmes. Paris. FRA, Ministère du Travail de l'Emploi de la Formation professionnelle et du Dialogue social. Paris. FRA. Statiss. Statistiques et indicateurs de la santé et du social : Les régions françaises 2014. févr 2015;39p.
4. SOULIER N, WEBER A. L'implication de l'entourage et des professionnels auprès des personnes âgées à domicile. ETUDES Result. août 2011;(771):8p.
5. VOLANT S. L'offre en établissements d'hébergement pour personnes âgées en 2011. ETUDES Result. févr 2014;(877):6p.



Siglaire

SSIAD : Services de soins infirmiers à domicile

SPASAD : Sservices polyvalents de soins et d'aide à domicile